



Commune de Noréaz

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 DECEMBRE 2014, A 20.15 H.

<u>Présidence</u> :	M. Jean-Marc Guisolan, syndic
<u>Participants</u> :	66 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u> :	MM. Laurent de Bourgknecht, président de la Commission financière et Sléo Freiburghaus Mlles Valérie Progin, Lisianne Rossier Mme Evelyne Florio (malade)
<u>Scrutateurs</u> :	MM. Alain Guisolan, Nicolas Corpataux, Nicolas Guisolan et Roland Wenger

Au nom du CC, M. Jean-Marc Guisolan déclare ouverte cette assemblée, salue les participants, notamment les nouveaux citoyens et les nouveaux habitants et leur souhaite la bienvenue. Il prie les CC de se présenter et de mentionner quelles fonctions ils occupent au sein du CC. Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage inséré dans le bulletin d'information.

Il indique que l'assemblée est enregistrée et demande aux citoyens qui souhaitent s'exprimer de s'annoncer préalablement.

Il procède ensuite à la lecture du

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2014
Ce procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture ou consulté sur notre site www.noreaz.ch

2. Budget 2015
 - 2.1. Présentation générale du budget
 - a) de fonctionnement
 - b) d'investissement
 - 2.2. Rapport de la commission financière
 - 2.3. Vote du budget et de son financement

3. Demande de délégation de compétence
 - 3.1 Vente de l'art. 680 RF Noréaz
 - 3.2 Vente partielle des articles. 19 et 638 RF Noréaz

4. Réception des nouveaux citoyens

5. Divers

Ce tractanda, n'appelant aucune remarque, est considéré comme accepté. L'assemblée peut par conséquent valablement délibérer.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Lecture et approbation

Comme annoncé, il n'est pas procédé à la lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014. Il pouvait être consulté auprès de l'administration communale ou sur le site www.noreaz.ch. Le PV n'appelant aucune remarque, celui-ci est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Vote : 65 oui 0 non 1 abst.

2. Budget 2015

- 2.1. Présentation générale du budget
 - a) de fonctionnement

M. Guisolan passe la parole à M. Sapin qui relève que l'on a pu maintenir le taux d'imposition communal de 0.80 comme pour 2014. Le budget boucle avec un déficit de CHF 92'255.00 par rapport à un total des produits de CHF 2'402'000.00.

Il présente également un tableau des charges liées de 2012 à 2015, en précisant qu'elles s'élèvent à CHF 609'000 pour l'exercice 2012, en 2013, CHF 642'000, en 2014 CHF 697'000 et en 2015 CHF 743'000 et représente une augmentation constante et régulière des charges liées, soit env. CHF40 à 50'000 supplémentaires chaque année.

Nous constatons une augmentation systématique des affaires sociales. Nous notons une diminution du montant de la péréquation grâce à l'amélioration de nos finances. Par contre, à nouveau la péréquation ne tient pas compte des routes et transports, malgré les promesses faites précédemment. Noréaz a plus de 20 km de routes à entretenir et les charges des transports scolaires seront bientôt à charge des communes, selon la nouvelle loi scolaire.

M. Sapin commente ensuite les charges par secteur.

b) d'investissement

En ce qui concerne le budget des investissements, M. Sapin donne le détail des objets, ainsi que des montants portés dans ce chapitre et leur affectation. Les investissements suivants sont proposés :

Investissements 2015

RENOVATION DU PONT DE LA SONNAZ CHF 82'000.00

PLACE DE PARKING CHF 150'000.00

TROTTOIR DES ARBOGNES CHF 215'000.00

Cet investissement est bloqué suite à l'étude pour la mise à 30 km/h le quartier concerné.

CHEMIN PIETONNIER CHF 180'000.00

Les travaux devraient débuter durant l'hiver.

EQUIPEMENT DU QUARTIER « EGLISE »

CHF 652'000.00

L'investissement se présente de la manière suivante :

62.501.37	Construction de la route et de ses infrastructures	415'000.00
70.501.1	Adduction d'eau	34'000.00
71.501.4	Aménagement de collecteurs d'eaux usées	203'000.00

La mise à l'enquête a été déposée est les travaux devraient débuter incessamment.

CORRECTION DES EAUX

CHF 82'000.00

Participation autres communes

CHF – 52'000.00

Ce dossier a été bloqué suite à des divergences d'opinion entre les communes concernées.

AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE

CHF 25'000.00

Le Conseil communal propose de goudronner la route de sortie de la déchetterie, soit l'accès au dépôt de branches. Sur la place pour le dépôt des branches, un tout-venant sera mis afin d'éviter les flaques d'eau existantes.

Nous devons également déplacer le grillage à l'arrière de la déchetterie car les bennes l'endommagent lors du chargement et du déchargement de ces dernières.

Le financement sera effectué par des fonds propres.

ENTRETIEN DES ROUTES

CHF 50'000.00

Les routes de la commune ont un urgent besoin d'entretien. Le Conseil communal demande un crédit de CHF 50'000 pour effectuer les travaux les plus urgents.

Le Conseil propose de réparer les bordures sur la route de Seedorf en consolidant le bord de la chaussée. Des travaux sont également nécessaires sur la route des Eschesbys ainsi que celle du chemin Sous-Pierraz.

Le financement sera effectué par des fonds étrangers. L'augmentation de la

charge annuelle est la suivante :

Amortissement de l'investissement à 4 %	CHF	2'000.00
Intérêts de la dette	CHF	1'250.00
TOTAL	CHF	3'250.00

REVISION DU PAL **CHF 60'000.00**

La Commune de Noréaz a l'obligation légale de réviser son plan d'aménagement local. Un budget de CHF 60'000 est prévu pour effectuer ce travail. Une séance d'information est prévue le 15 janvier 2015 pour vous présenter les travaux à effectuer.

Le financement sera effectué par des fonds étrangers. L'augmentation de la charge annuelle est la suivante :

Amortissement de l'investissement à 15 %	CHF	9'000.00
Intérêts de la dette	CHF	1'500.00
TOTAL	CHF	10'500.00

ENTRETIEN DE L'ECOLE D'EN HAUT **CHF 20'000.00**

Afin d'améliorer l'isolation du bâtiment de l'école d'en haut, il est nécessaire de changer les fenêtres du bâtiment. Le Conseil demande un crédit de CHF 20'000 pour le changement de ces fenêtres.

Le financement sera effectué par des fonds étrangers. L'augmentation de la charge annuelle est la suivante :

Amortissement de l'investissement à 4 %	CHF	800.00
Intérêts de la dette	CHF	500.00
TOTAL	CHF	1'300.00

Aucune question n'étant posée, M. le syndic passe la parole à M. Alain Perriard, représentant de la CF pour la lecture de leur rapport.

2.2 Rapport de la commission financière

A. LE BUDGET

La commission financière a procédé à l'examen du budget 2014 lors de sa séance tenue à la salle du conseil communal, le lundi 01 décembre 2014 et a relevé ce qui suit :

Le budget de fonctionnement 2015 fait apparaître un excédent de charge pour un montant de CHF 92'255.00, soit 4, 5 % du budget global.

Le budget n'appelle aucune remarque particulière de la part de la Commission financière qui tient toutefois ici à relever que l'augmentation des charges est principalement liée à celle de l'augmentation des charges liées. La commission tient également à relever que les recettes budgétaires, notamment fiscales, ont été estimées avec prudence par le Conseil communal. Sous cet angle, un résultat sensiblement supérieur à celui budgétisé doit pouvoir être attendu.

Fort de ce qui précède, la commission financière préavise favorablement le budget 2015 et invite l'assemblée communale à l'accepter.

En ce qui concerne les nouveaux investissements, M. Perriard est invité à procéder à la lecture du rapport de la commission financière, soit :

B. LES INVESTISSEMENTS

Lors de sa séance du lundi 01 décembre 2013, la Commission financière a pris connaissance des différents investissements 2015, soumis aujourd'hui à l'assemblée communale.

Les différents aménagements et investissement proposés sont apparus à la Commission comme une nécessité et/ou un plus pour la Commune qui peut financièrement les assumer.

La Commission financière regrette cependant que certains investissements votés en 2012 pour 2013 et 2013 pour l'année 2014 n'ont pas encore été faits. Elle rend le Conseil communal attentif au fait que les budgets cotés constituent un maximum – c'est à tout le moins ce qu'il a à plusieurs reprises affirmé -. Il ne faudrait cependant pas que les projections faites l'aient été sur la base de prix de constructions inférieurs à ceux qui seront pratiqués dans le futur, en particulier si le futur doit se comprendre à plusieurs années. Il est effectivement rare de voir les prix, en particulier en matière de construction, baisser.

Comme proposé, les nouvelles dépenses ont possibles, mais le Conseil communal devra respecter le principe d'antériorité des dépenses et réaliser les investissements votés en 2012 et 2013 avant d'en réaliser de nouveaux.

M. le syndic remercie les membres de la CF pour le travail accompli et la lecture du rapport.

Avant de passer au vote, M. le syndic précise qu'en ce qui concerne les investissements repoussés, il souhaite revenir sur celui de Pont de la Sonnaz.

Cet investissement, voté il y a quelques années déjà, est en attente à cause du projet de la revitalisation de la plaine de Seedorf. Quatre communes sont impliquées dans ce projet, soit Avry, La Brillaz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Dans cette étude, nous avons rencontré une grosse pierre d'achoppement, étant donné que l'on attribuait à Noréaz 35 % des charges sur un investissement prévu de 12,5 mio, montant non définitif. On nous promet 70 à 80 % de subventions. Avec les problèmes financiers annoncés de la Confédération et de l'Etat de Fribourg, ces subventions peuvent au final être réduites. Pour Noréaz, cela représenterait un coût d'un mio. Bref, pour le moment, Noréaz est en attente, car le CC estime cette répartition pas très correcte. Ce travail pourrait être effectué en cas de fusion de ces communes, car on n'aurait plus à s'inquiéter de la répartition. De plus, curieusement le Palon II de Noréaz ne serait pas pris dans la répartition collective, mais serait à charge de Noréaz seulement, contrairement aux autres travaux.

Concernant la place de par prévue en dessous de l'église, elle n'est pas encore réalisée et c'est tant mieux car nous devons la traverser avec la canalisation d'eaux claires et la construction d'un bac de rétention ceci pour délester la route de Ponthaux et les alentours de l'immeuble.

De plus, en ce qui concerne le chemin piétonnier qui rejoindra le terrain de sport, nous attendons toujours l'action de la Préfecture concernant la maison ex-Schneider rénovée et qui ne dispose toujours pas de raccordement aux eaux usées.

En outre, nous avons déposé une demande afin de faire un essai afin que tout le village passe au 30 km/h. On constate que beaucoup de pendulaires transitent par notre village, ce qui génère une circulation beaucoup trop importante.

2.3 Vote du budget et de son financement

Aucune question n'étant posée, M. le syndic propose de passer au vote du

a) **Budget de fonctionnement :** 66 oui 0 non

Avant de passer au vote des investissements, M. le syndic demande s'il y a des questions.

b) **Budget des investissements :**

AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE

CHF 25'000.00

M. Edouard Gobet : Il semblerait que des personnes étrangères au village viennent déposer surtout des déchets bois, branches

R. Effectivement, il y a du laisser-aller et dans ces bennes on trouve un peu n'importe quoi tel que du gazon dans les déchets de branches Il est clair que la discipline manque. On devra peut-être envisager de la fermer complètement hors des heures d'ouverture à l'avenir

Vote : 66 oui 0 non

ENTRETIEN DES ROUTES

CHF 50'000.00

M. Thierry Gaudin : Pour éviter d'endommager les rétroviseurs, ne serait-il pas préférable d'enlever les poteaux sur la route de Seedorf

R. Les poteaux ont été demandés. De plus, il existe des places d'arrêt qui ne sont pas utilisées et il n'existe pas de lignes blanches Le problème des usagers qui transitent par là c'est la vitesse.

M. Jean-Bernard Michel estime que le crédit demandé n'est pas suffisant et que le CC devrait pouvoir disposer d'un montant plus important.

R. Il n'est pas prévu de grands travaux, mais chaque année, on entreprendra quelque chose.

M. Christophe Corpataux relève que la rte des Eschesbys se dégrade de plus en

plus. Il estime regrettable de ne faire que du « bricolage » et de ne pas entreprendre des travaux plus conséquents.

R. On va réparer ce qui est endommagé. Il est clair que l'on peut mettre des nouveaux tapis partout et relever l'impôt de CHF -.15.

M. Pascal Frossard émet la même remarque pour le chemin Sous Pierraz. Chaque année, on rafistole et en fin de compte n'est-ce pas plus cher que de faire quelque chose de plus conséquent une fois.

R. Nous devons effectivement envisager quelque chose de plus conséquent, car il semblerait qu'il n'y a eu qu'une surfacage sur cette route

Vote : 62 oui 2 non 2 abstentions

REVISION DU PAL

CHF 60'000.00

Notre PAL actuel a été approuvé en 2000. Ce dossier doit impérativement être réexaminé tous les 15 ans. Par conséquent, nous avons l'obligation de le réviser. Malgré tout, toutes les communes avaient l'obligation de déposer un nouveau projet au 31.12.2014, en raison des nouvelles dispositions légales sur l'aménagement du territoire.

Nous avons maintenant l'obligation de densifier. Par exemple, en ZV, il n'existe plus de possibilité de construire une villa. Il faudra grouper. D'après les calculs faits, à Noréaz, nous aurions un surdimensionnement de zones à bâti de 11'500 m². Cela veut dire que durant ces 15 dernières années, Noréaz ne s'est pas suffisamment développé au regard des possibilités dont les propriétaires disposaient. Le CC va rencontrer les propriétaires individuellement pour discuter avec eux et chercher des solutions. On va évidemment tout faire pour tenter de conserver l'intégralité de ces surfaces. Une assemblée d'information est prévue le 15 janvier 2015.

Vote : 64 oui 0 non 2 abstentions

ENTRETIEN DE L'ECOLE D'EN HAUT

CHF 20'000.00

Les fenêtres de ce bâtiment (mis à part celles de la classe) datent de la construction du bâtiment. Pour des raisons d'économie d'énergie, nous devons absolument les changer.

VOTE : 65 oui 0 non 1 abst.

Les investissements proposés ayant été acceptés, M. le syndic remercie les citoyens pour leur confiance.

3. Demande de délégation de compétence

3.1 Vente de l'art. 680 RF Noréaz

3.2 Vente partielle des articles. 19 et 638 RF Noréaz

Les communes de Sarine-Ouest sont en préparation de fusion. Le souci du CC est qu'en cas de fusion, la grande commune gère ensuite ces terrains à sa manière. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vendre l'art. 680 et utiliser la surface encore disponible sur l'art. 638 pour construire 2 immeubles. Tant que nous pouvons gérer nous-mêmes, nous pouvons intervenir au niveau de l'esthétique par exemple.

M. Christian Progin ne comprend pas le terme « délégation de compétences »

R. Cela veut dire que les citoyens accordent au CC leur confiance afin qu'une transaction soit effectuée. Il s'agit d'un blanc-seing donné au CC.

M. Jean-Bernard Michel demande pour quelles raisons, vendre en haut du village

R. Dans le cadre des nouvelles dispositions, l'Etat exige que les zones non construites soient remplies. La commune doit bien entendu montrer l'exemple. Ce terrain est déjà considéré comme équipé.

M. Pascal Frossard : Ces bâtiments seront-ils à la vente ou en location ? Il estime qu'il lui est difficile de voter sans connaître la destination de ces immeubles.

R. Ca peut être de la PPE

Q. Ne serait-il pas préférable de se déterminer avant le vote ?

R. La commune ne va pas se muer en promoteur. Elle vendrait le terrain sans savoir si ensuite les appartements seraient vendus ou loués. De toute manière, ces terrains ne pourraient accueillir que des immeubles, soit 2 x 6 appartements, sur 3 étages.

M. Christophe Corpataux demande quelle est la destination de l'article 680

R. Un petit immeuble. La surface de l'article de 733 m2.

M. Thierry Gaudin : quel montant a déjà été voté pour la route ?

R. Le montant voté comprenait l'aménagement complet, soit :

CHF 415'000.00 pour la route, CHF 34'000.00 pour l'adduction d'eau et CHF 203'000 pour le collecteur d'eaux usées. Il est clair qu'en cas de vente du terrain, on récupère le montant qui correspond à ces immeubles.

M. Cédric Guisolan demande s'il existe la possibilité que la commune gère elle-même ces immeubles au même titre que celui déjà construit, en créant une fondation, comme cela a déjà été évoqué.

R. Revenant sur la question de la fondation, on ne peut pas tout mettre dans une fondation. En cas de fusion, l'immeuble déjà construit serait sans doute revendu, pour améliorer les besoins de liquidités de la grande commune, sans tenir compte du magasin, du tea-room construits. En créant une fondation, on peut le conserver.

M. Thierry Gaudin demande si l'objectif est bien que la commune se fasse rembourser les investissements consentis pour l'équipement du terrain situé près de l'église et d'encaisser les impôts des futurs habitants de ces immeuble.

R. Bien sûr. La commune n'est pas un promoteur immobilier. Le fait de recourir à un crédit pour la construction d'un immeuble nous pénalise ensuite pour d'autres investissements à consentir. Grâce à la délégation de compétence, on peut vendre le terrain et prendre des dispositions dans un délai relativement court.

Mme Christine Demont demande si la séance d'information du 15 janvier englobera toute la commune de Noréaz.

R. oui. On ne parle ici que des parcelles appartenant à la commune.

M. Pascal Frossard se pose la question de savoir si ces terrains ne seraient pas utiles à la commune dans 10 ou 15 ans.

R. L'art. 680 appartient à la commune depuis 20 ans au moins. Rien n'a été entrepris. La commune dispose encore de terrain en dessous de l'église.

M. Christophe Brülhart aimerait savoir ce qui changerait si l'assemblée refuserait de donner cette délégation de compétence au CC.

R. Il faudrait convoquer une nouvelle assemblée pour le vendre, ce qui représente un certain coût. La délégation de compétence nous permet de réagir un peu plus vite si l'on a un acquéreur. Il faut également penser qu'en cas de fusion, ce sont les représentants des citoyens, soit le Conseil général qui décidera.

M. Christian Progin aimerait savoir combien de temps il faut pour organiser une assemblée extraordinaire.

R. Env. 30 jours

M. Heinrich Liechti estime qu'une fusion correspond à un enterrement de la démocratie directe. En cas de fusion, les citoyens n'ont plus grand-chose à dire, sauf bien sûr si quelqu'un lance un référendum. C'est comme si la Suisse faisait partie de l'Europe, cela enterrerait notre démocratie directe.

R. Il est difficile d'adhérer pleinement à une fusion.

M. Edouard Gobet demande quelle est la surface disponible pour la vente près de l'église.

R. Ce n'est pas encore délimité, mais entre 1'500 et 2'000 m².

VOTE : pour l'art. 680 3.1 52 oui 11 non 3 abst.
 Pour l'art. 19 et 638 (partiel) 3.2 36 oui 18 non 4 abst.

3. Réception des nouveaux citoyens

M. le syndic invite Mlles Marie Corpataux, Laura Kolly, Christine Mollard, Valérie Progin, Lisianne Rossier et MM. Robin Brülhart, Sléo Freiburghaus, Victor Lambert et Patrick Meuwly qui ont atteint leur majorité civique et civile durant l'année 2013 à venir devant l'assemblée. Il les félicite et les invite à participer activement à la vie de leur commune. Il relève que la collectivité a besoin de jeunes motivés et leur remet leur permis d'établissement et un cadeau. L'assemblée les applaudit.

8. Divers

M. le syndic relève que M. Jean Trotti, mécatronicien, est arrivé premier aux championnats suisses des métiers SwissSkills et a également remporté, le 22 novembre dernier, la victoire de la Coupe des cinq nations à Bolzano dans le Tyrol du Sud italien. Il tient à le féliciter pour ses capacités et lui souhaite plein succès pour son avenir. Il se présentera, du 11 au 16 août 2015 à Sao Paolo, aux championnats professionnels mondiaux. L'assemblée l'applaudit chaleureusement. La commune lui remet la somme de fr. 300.00 à titre d'encouragement.

M. Sapin développe les buts de la Fondation tels que le soutien de tâches d'utilité publique, la favorisation des activités parascolaires, la prise en charge totale ou partielle des frais de manifestations destinées à l'ensemble de la population ou le maintien des appartements pour personnes âgées. Pour ce qui est des ressources, la commune mettra à disposition de la fondation le revenu net de l'immeuble. Il indique également quel sera le capital de la fondation, ses organes de fondation, quels seront ses produits et ses charges.

Cette fondation permettrait de maintenir les buts fixés par le CC, soit : le magasin, le tea room, ainsi que les appartements prioritairement pour personnes âgées.

M. le syndic indique que cette fondation ne verrait le jour que si on se dirige vers une fusion.

Il ajoute qu'en cas de fusion, l'impôt serait en dessous du nôtre actuellement. Par contre, la contribution immobilière serait à 3 %. Au niveau des taxes, on n'ignore encore comment elles seraient fixées. Ce que l'on peut ajouter, c'est qu'actuellement Noréaz est très bas dans le prélèvement des taxes.

M. Sapin indique le projet de fusion implique 10 communes, soit env. 12'500 habitants, ce qui représenterait une commune plus grande que Villars-sur-Glâne. Si, lors du vote consultatif, une seule commune refuse il n'est pas prévu de repartir dans une nouvelle étude pour les communes restantes. Il explique les raisons pour lesquelles une fusion est envisagée. Au niveau administration et autorités, le travail est de plus en plus complexe, le CC ne sont pas des professionnels. Les tâches à accomplir, la représentation de la commune doivent être effectuées en plus de notre travail. L'ouverture de l'administration d'une commune de 12'000 habitants pourrait être élargie à 5 jours sur 7. Si l'on prend notre exemple, on a des heures d'ouverture réduites. Toutes les collaborations intercommunales actuelles disparaîtront au profit de la nouvelle commune (Tutelles, Service social, etc). Le taux d'imposition sera de CHF 0.73, pour les personnes physiques, celui des personnes morales de CHF -.80, la contribution

immobilière passera à 3 %. Nul ne peut prédire comment ces taux évolueront au fil des années. La capacité d'investissement hypothétique sera de 62 mio et l'aide à la fusion nous rapporterait 4 mio.

Le maintien de toutes les infrastructures scolaires est garanti, comme pour les structures d'accueil scolaires et extra-scolaires. La nouvelle commune reprendrait le service social actuel. L'administration communale serait centralisée soit à Avry, Matran ou Neyruz. Les déchetteries communales actuelles seraient maintenues pour l'instant. Aucun changement pour la protection civile, le principe Frifire poursuivrait son évolution. Pour le PAL, les lignes générales devraient être reprises. Pour les forêts, on parle d'une corporation de triage au niveau de la Sarine. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, il n'y aurait pas grand changement. Par contre, au niveau évacuation des eaux usées, beaucoup de communes ne sont pas à jour ni dans leurs travaux d'assainissement, ni au niveau règlements. Pour ne pas engager de grands frais, une étude n'a été entreprise pour déterminer les besoins. Ceci interviendra en cas de vote concret.

Quant au projet de fusion Avry et Matran, ces deux communes ont élaboré un projet de fusion à deux, en parallèle à celui de Sarine-Ouest. Le CC s'est déclaré ouvert à ce projet de fusion pour lequel un vote consultatif est prévu.

A venir : les 24 et 25 février auront lieu des séances d'information au CO d'Avry et le 8 mars aura lieu le vote consultatif. Après cette date, nous verrons, au regard des résultats, si l'étude de fusion continue.

M. Claude Friderici estime que le délai est trop court entre les séances d'information et le vote consultatif.

R. C'est à cause de l'échéance fixée par le Conseil d'Etat pour toucher les 4 mio de subventions. Un énorme travail a été fourni par les 10 communes avant d'arriver à cette étape.

M. le syndic ajoute qu'une fusion amène des avantages, mais aussi des inconvénients. De plus, actuellement, la gestion d'une commune devient de plus en plus difficile. Il faut éviter les peaux de banane jetées sous nos pieds par l'Etat. Notre autonomie se réduit comme une peau de chagrin. On le constate en consultant les charges liées qui augmentent chaque année d'environ CHF 50'000.00. Noréaz s'en sort pour le moment grâce à son développement. Par contre, le jour où ça s'arrête, il faudra songer à un relever l'impôt communal et ce sera pareil pour la grande commune.

D'autre part, certaines communes peinent à trouver à pourvoir le Conseil communal. Beaucoup de personnes ne veulent pas s'engager.

M. Edouard Gobet demande que, dans le cadre de la revitalisation, la commune se défende pour protéger ses droits.

R. La commune de Noréaz est sortie de ce projet et une lettre est arrivée ce jour afin de reconsidérer notre position.

M. Jean Gobet parle des incivilités commises à la place d'arrêt de bus du haut du village, puis félicite les initiants et les réalisateurs de la nouvelle place de pique-nique à l'entrée de la forêt de Rueyres. Comment se passent les réservations ?

R. Effectivement, on a constaté ces incivilités à la place d'arrêt de bus. Pour les réservations de la place de pique-nique, c'est premier arrivé, premier servi.

M. Mattia Bosco demande que soient diffusées les dernières analyses d'eau potable, les dernières datant de 2009 sur le site, puisque c'est une obligation légale.

R. Ca a été fait dans un bulletin d'information de l'année dernière.

Plus aucune question n'étant posée, M. le syndic remercie toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune : ses collègues, la secrétaire, la boursière et les membres des commissions, ainsi que les personnes présentes pour leur participation active à ces débats.

Puis il lève l'assemblée non sans souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes et une excellente année 2015 et invite tous les participants à partager le verre de l'amitié. M. le syndic clôt l'assemblée à 22h00.

La secrétaire :

Le syndic :